

COMMENT FINANCER SON PROJET CITOYEN EN GRANDE RÉGION ?

PETIT GUIDE PRATIQUE

UN CAFÉ QUELQUE PART À ESCH-SUR-ALZETTE...

MON CLUB DE DANSE À NANCY VEUT ORGANISER UNE RENCONTRE DANSANTE TRANSFRONTALIÈRE EN GRANDE RÉGION. MAIS ON NE SAIT PAS COMMENT LA FINANCER.....

PAS DE SOUCI, IL Y A PLEIN DE FONDS POUR FINANCER UN TEL PROJET !

PETITS PROJETS INTERREG

Fonds citoyen

Trophée Alzette Belval

Fonds de coopération

OFAJ

ARGHHH...

MAIS NON, CE N'EST PAS BIEN COMPLIQUÉ. SI TU VEUX ORGANISER UNE RENCONTRE FRANCO-ALLEMANDE, TU PEUX TE TOURNER VERS LE FONDS CITOYEN FRANCO-ALLEMAND, PAGE 16 DE CE GUIDE.

IL NE FINANCE QUE DES PARTENARIATS FRANCO-ALLEMANDS ? PARCE QUE NOTRE RENCONTRE EST PRÉVUE AVEC UNE ASSOCIATION À LIBRAMONT. MAIS ON POURRAIT ESSAYER DE TROUVER UN CLUB À SARREBRUCK EN PLUS....

JE SAIS QUE L'OFAJ FINANCE DES RAPPROCHEMENTS FRANCO-ALLEMANDS ET QUE LA PARTICIPATION D'UN AUTRE PAYS EST PARFOIS POSSIBLE. MAIS IL FAUT QUE VOUS VOUS ADRESSIEZ À DES JEUNES* ALORS. REGARDE PAGE 18 !

*MOINS DE 30 ANS

NOS MEMBRES ONT ENTRE 33 ET 67 ANS...

ÇA NE VA PAS ALORS.

À CE MOMENT-LÀ, TU PEUX REGARDER LE FONDS DE COOPÉRATION DU SOMMET DE LA GRANDE RÉGION, PAGE 8 DE CE GUIDE.

NOTRE RENCONTRE DURERA PLUSIEURS JOURS, AVEC EN PLUS LE TOURNAGE D'UNE VIDÉO SOUVENIR. UNE SUBVENTION DE 2 000 € RISQUE D'ÊTRE UN PEU JUSTE.

PENCHE-TOI ALORS SUR LES PETITS PROJETS D'INTERREG GRANDE RÉGION, PAGE 6. LA SUBVENTION EST DE MAXIMUM 30 000 €.

ET LE TROPHÉE D'ALZETTE BELVAL, PAGE 14 ?

ET BIEN CE FONDS, COMME CELUI DE L'EURODISTRICT SAARMOSELLE, FINANCE DES PROJETS SUR UN TERRITOIRE RESTREINT ; DANS TON CAS, CELA NE FONCTIONNE PAS.

OKAYYYY...C'EST FOU LE NOMBRE DE FONDS QU'IL Y A EN GRANDE RÉGION. JE VAIS RÉFLÉCHIR À TOUT ÇA. MERCI !

2 JOURS PLUS TARD, JUSTINE A TROUVÉ UN FINANCEMENT POUR SA RENCONTRE DE DANSE TRANSFRONTALIÈRE

FAIRE VIVRE LA GRANDE RÉGION GRÂCE AUX INITIATIVES CITOYENNES

La coopération transfrontalière ne se construit pas uniquement entre les institutions. Elle prend vie chaque jour grâce aux citoyens·nes, associations, écoles, communes, clubs sportifs et acteurs locaux qui développent des projets, organisent des rencontres et créent des liens au-delà des frontières.

Pour soutenir ces initiatives, de nombreux dispositifs de financement sont aujourd'hui disponibles dans la Grande Région. Qu'il s'agisse d'un échange de jeunes, d'un projet culturel, d'une manifestation sportive, d'une action associative ou d'une autre initiative favorisant les rencontres et la coopération, ces aides permettent de transformer des idées en projets concrets.

Réalisé par les structures de la Maison de la Grande Région, ce guide rassemble dans un même document une sélection de fonds et de programmes de soutien destinés aux projets citoyens. Il présente des dispositifs de soutien proposés par différents acteurs afin d'accompagner les initiatives citoyennes développées dans la Grande Région, à différentes échelles et dans des domaines variés.

Son objectif est simple : vous permettre d'identifier rapidement le financement le plus adapté à votre projet et vous montrer que, quelle que soit l'idée que vous souhaitez développer, des possibilités de soutien existent. Il ne prétend pas recenser de manière exhaustive l'ensemble des fonds disponibles en Grande Région pour financer des projets transfrontaliers citoyens. Il est conçu comme un outil évolutif, appelé à être complété et actualisé au fil du temps.

Parce que chaque rencontre, chaque initiative et chaque projet contribuent à faire de la Grande Région un espace de vie partagé, ce guide est avant tout une invitation à passer à l'action.

SOMMAIRE

FAIRE VIVRE LA GRANDE RÉGION GRÂCE AUX INITIATIVES CITOYENNES.....4

PETITS PROJETS - INTERREG GRANDE RÉGION.....6

FONDS DE COOPÉRATION - SOMMET DE LA GRANDE RÉGION.....8

FONDS SPORT - SOMMET DE LA GRANDE RÉGION.....10

REGIONALVERBAND SAARBRÜCKEN.....12

LE TROPHÉE D'ALZETTE BELVAL.....14

LE FONDS CITOYEN FRANCO-ALLEMAND.....16

OFFICE FRANCO-ALLEMAND DE LA JEUNESSE (OFAJ) 18

MAISON DE LA GRANDE REGION.....20

CARTE DE LA GRANDE REGION.....21

PETITS PROJETS - INTERREG GRANDE RÉGION

Interreg

Grande Région | Großregion

Cofinancé par l'Union Européenne
Kofinanziert von der Europäischen Union

PARTENARIAT

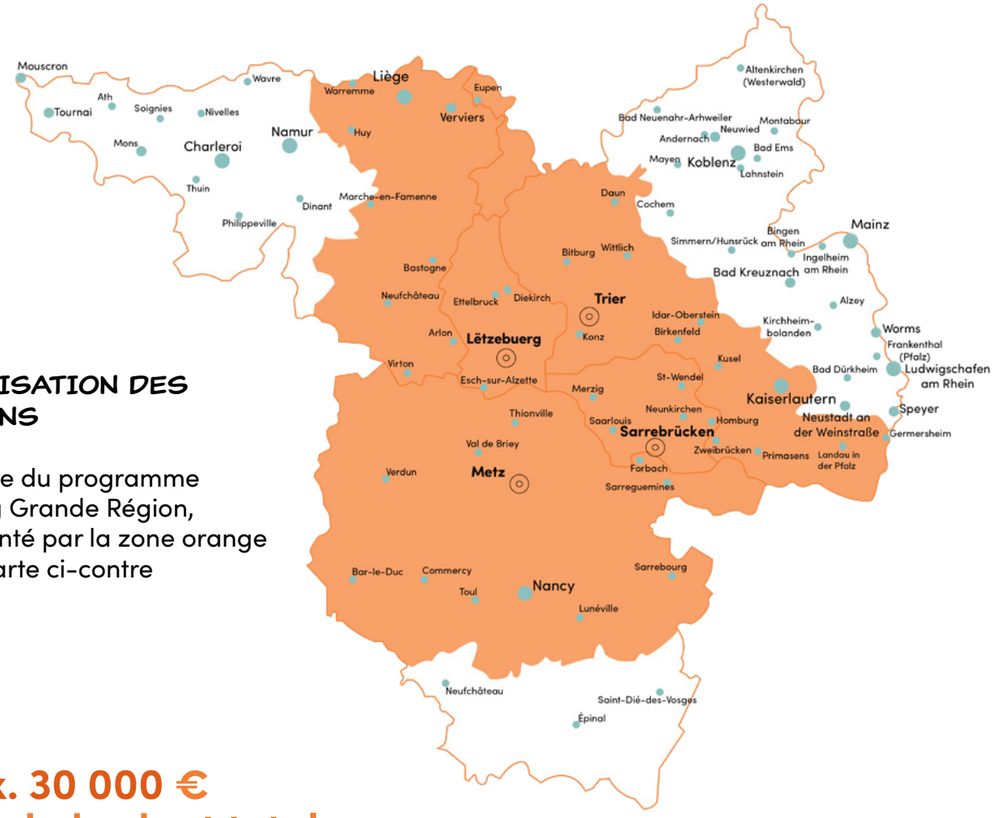
Au moins deux partenaires provenant d'au moins deux États membres et dont le siège se situe dans la Grande Région

OBJECTIFS

Renforcer les liens interpersonnels et la confiance entre les habitant·es de la Grande Région

LOCALISATION DES ACTIONS

Territoire du programme Interreg Grande Région, représenté par la zone orange sur la carte ci-contre



BÉNÉFICIAIRES

Petites structures avec ou sans personnalité juridique

Sont inéligibles : les partenaires financiers des projets classiques Interreg VI, les administrations nationales, régionales, départementales, les entreprises à but lucratif et les établissements d'enseignement supérieur

ACTIONS

- Manifestations, festivals, expositions, conférences
- Échanges citoyens, mise en réseau de citoyens·nes, rencontres citoyennes
- Production d'un support médiatique
- Ateliers, séminaires, formations (format un jour ou format deux jours)

max. 30 000 €
90% du budget total

AUTRES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Coorganisation et coréalisation des actions par les partenaires
- Brassage des groupes cibles transfrontaliers

DURÉE DE PROJET

- 18 mois max
- Le projet ne peut avoir réalisé ses actions avant son approbation

DÉPÔT DU DOSSIER

La demande de subvention se fait dans le cadre d'un appel à projet

Les modalités d'appel sont à consulter sur le site internet ci-dessous



CONTACT

https://interreg-gr.eu/
smallprojects@interreg-gr.lu
+352 247 80 122

FONDS DE COOPÉRATION – SOMMET DE LA GRANDE RÉGION

Groß — Grande REGION

PARTENARIAT

Partenariat transfrontalier de petites structures associant au moins deux opérateurs issus d'au minimum deux territoires composant la Grande Région de deux pays différents

OBJECTIFS

Favoriser la proximité citoyenne en Grande Région

BÉNÉFICIAIRES

Petites structures, comme des associations, clubs, établissements d'enseignement primaire et secondaire. Cela concerne toute structure publique ou privée à but non lucratif, et à faibles capacités administratives et financières

ACTIONS

- Organisation de manifestations, conférences ou évènements ponctuels
- Constitution et mise en place de coopérations ou réseaux
- Réalisation d'outils de communication

AUTRES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

N'est pas éligible :

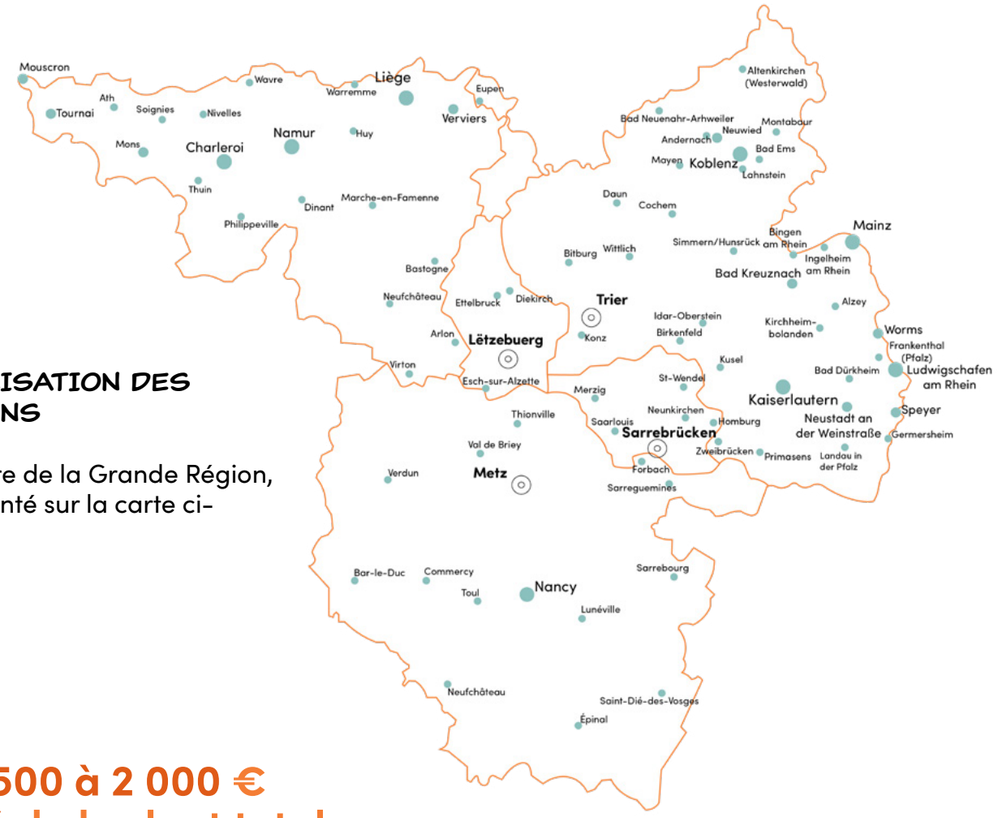
- Projet bénéficiant déjà d'un financement Interreg Grande Région
- Projet ayant déjà bénéficié du Fonds de coopération de la Grande Région par le passé

DURÉE DE PROJET

1 an max. sur une année civile

LOCALISATION DES ACTIONS

Territoire de la Grande Région, représenté sur la carte ci-contre



de 500 à 2 000 €
90% du budget total

DÉPÔT DU DOSSIER

Tout au long de l'année, au plus tard 8 semaines avant le démarrage du projet

Les modalités de dépôt sont à consulter sur le site internet ci-dessous



CONTACT

https://www.granderegion.net/
secretariat.sommet@granderegion.net
+352 247 80 159

FONDS SPORT - SOMMET DE LA GRANDE RÉGION

Groß — Grande REGION

PARTENARIAT

Partenariat transfrontalier associant au moins deux opérateurs issus d'au minimum deux territoires composant la Grande Région de deux pays différents

OBJECTIFS

Favoriser la pratique du sport en Grande Région, encourager l'engagement associatif et l'inclusion dans le sport

BÉNÉFICIAIRES

Associations et clubs sportifs, fédérations sportives, organisations sportives, associations faîtières du sport, établissements scolaires, communes et leurs regroupements

ACTIONS

- Évènements sportifs transfrontaliers
- Actions pour encourager le bénévolat
- Projet favorisant l'inclusion,
- Formations communes pour les acteurs·ices du sport
- Création d'outils pédagogiques partagés,
- Toute action en lien avec la Charte du Sport de la Grande Région

AUTRES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

N'est pas éligible :

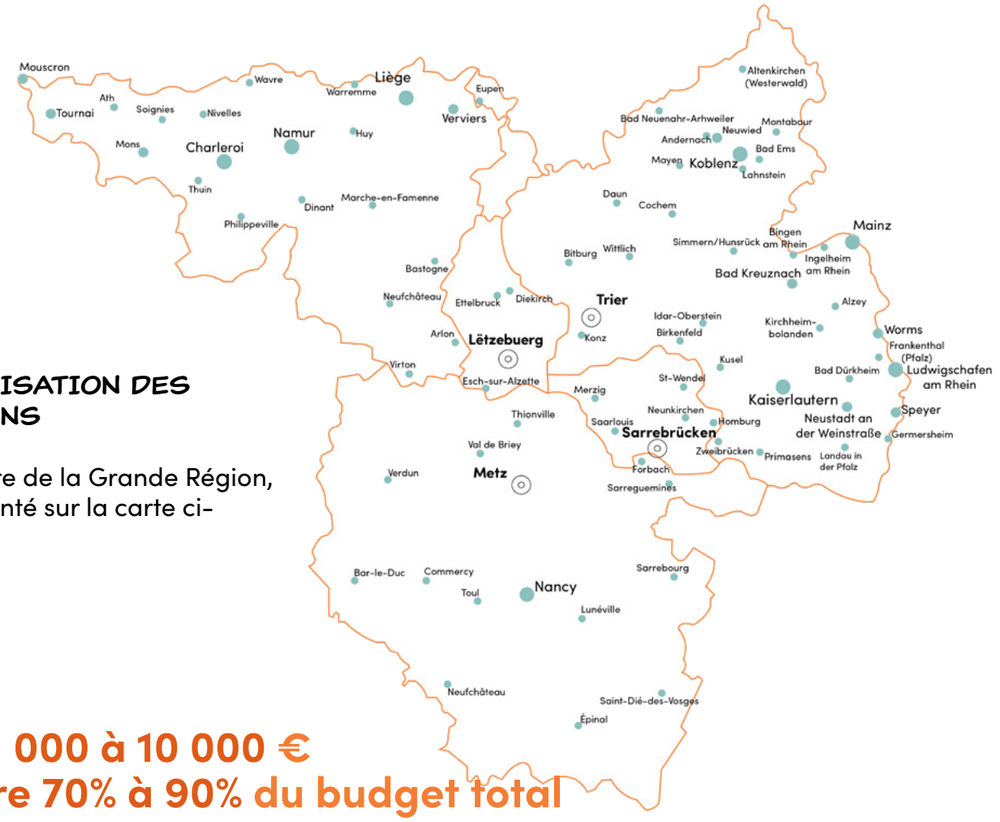
- Projet et action à but lucratif
- Dotations d'équipement de sport
- Primes et prix sportifs
- Projet réalisé en dehors du territoire de coopération

DURÉE DE PROJET

- Le projet ne doit pas avoir commencé avant le dépôt de la demande de subvention
- 1 an max. suivant la date de dépôt de la demande de subvention

LOCALISATION DES ACTIONS

Territoire de la Grande Région, représenté sur la carte ci-contre



de 1 000 à 10 000 €
entre 70% à 90% du budget total

DÉPÔT DU DOSSIER

La demande de subvention se fait dans le cadre d'un appel à projet

Les modalités d'appel sont à consulter sur le site internet ci-dessous

CONTACT

https://www.granderegion.net

esp@sp.etat.lu



REGIONALVERBAND SAARBRÜCKEN

REGIONALVERBAND SAARBRÜCKEN

PARTENARIAT

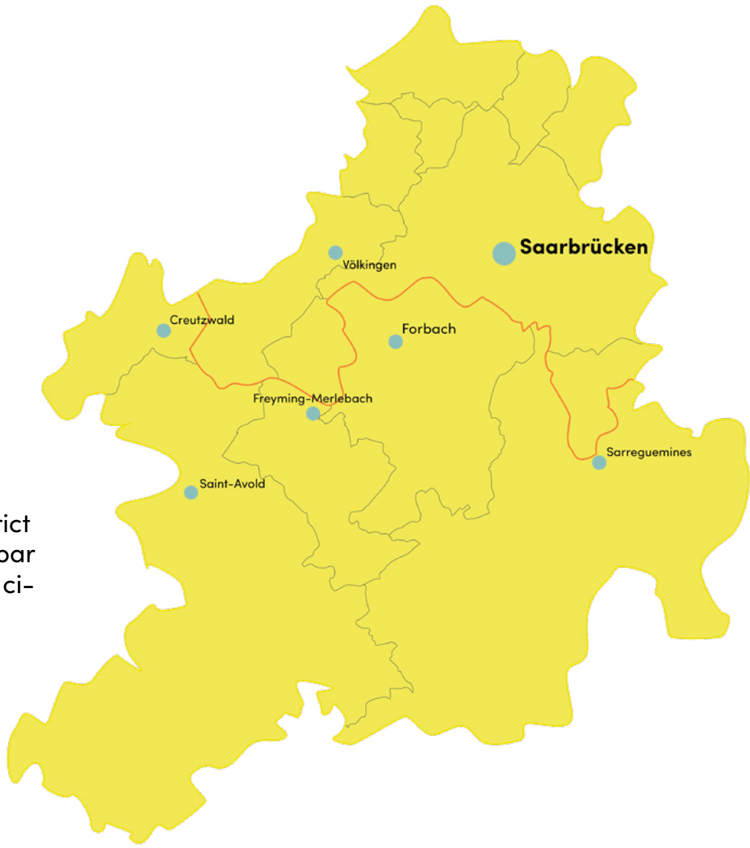
Établissements d'enseignement secondaire du Regionalverband de Sarrebruck

OBJECTIFS

Motiver les écoles à développer des activités et des projets transfrontaliers et promouvoir les compétences interculturelles et linguistiques des élèves

LOCALISATION DES ACTIONS

Le territoire de l'Eurodistrict SaarMoselle, représenté par la zone jaune sur la carte ci-contre



BÉNÉFICIAIRES

Établissements d'enseignement secondaire de la région Regionalverband Saarbrücken

ACTIONS

- Projet scolaire
- Excursion dans le pays voisin
- Échanges transfrontaliers sur les thématiques actuelles de la société, de l'économie, de la politique, de l'écologie, de l'énergie etc.

max. 500 €

DURÉE DE PROJET

Flexible

DÉPÔT DU DOSSIER

Dossier à déposer lors du démarrage de l'année scolaire (date butoire aux alentours du 30 septembre)



CONTACT

https://www.regionalverband-saarbruecken.de/region/grenzregion/foerdermoeglichkeiten

Sarah.Woelfle@rvsbr.de

+49 681 506-6081

LE TROPHÉE D'ALZETTE BELVAL

ALZETTEBELVAL
GECT | Groupement Européen de Coopération Territoriale

PARTENARIAT

Au moins une association ou plus issues des 13 communes suivantes : Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Esch-sur-Alzette, Mondercange, Ottange, Rédange, Rumelange, Russange, Thil, Sanem, Schifflange et Villerupt

OBJECTIFS

Favoriser la création de projets associatifs transfrontaliers entre la France et le Luxembourg
Mobiliser les habitants·es des deux côtés de la frontière

BÉNÉFICIAIRES

Associations

ACTIONS

- L'organisation de manifestations, conférences ou évènements ponctuels
- La constitution et mise en place de coopérations ou réseaux
- La réalisation d'outils de communication

AUTRES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Les projets proposés doivent avoir un caractère transfrontalier, que ce dernier soit dans le partenariat ou la mise en œuvre (action ayant un impact des deux côtés de la frontière)
- Le projet proposé doit être en lien avec les stratégies du GECT Alzette Belval
- Le projet ne doit pas être financé pour plus de 4 000 € par l'un des membres du GECT Alzette Belval

DURÉE DE PROJET

Le projet doit avoir lieu durant l'année du lancement de l'appel à projets

LOCALISATION DES ACTIONS

Le territoire du GECT Alzette Belval, représenté par la zone verte sur la carte ci-contre.



1 000 €

DÉPÔT DU DOSSIER

La demande de subvention se fait dans le cadre d'un appel à projet



CONTACT

https://gectalzettebelval.eu/
contact@gectalzettebelval.eu

LE FONDS CITOYEN FRANCO-ALLEMAND

DEUTSCH-
FRANZÖSISCHER
BÜRGERFONDS
FONDS CITOYEN
FRANCO-ALLEMAND

PARTENARIAT

Au minimum un partenaire français et un partenaire allemand

OBJECTIFS

Mettre en place, approfondir ou renouveler durablement les relations franco-allemandes et l'échange direct entre les sociétés civiles des deux pays. Renforcer la démocratie et la société civile en France et en Allemagne et promouvoir l'idéal européen d'union dans la diversité

BÉNÉFICIAIRES

Associations, comités de jumelage, communes et collectivités territoriales, institutions scientifiques, centres de formation, acteurs·ices de l'économie sociale et solidaire, fondations

Dans certains cas : initiatives citoyennes et groupes informels sans personnalité juridique (à partir de 3 personnes)

ACTIONS

- Rencontres (notamment intergénérationnelles)
- Échanges de bonnes pratiques
- Conférences
- Évènements cultures
- Évènements sportifs
- Formation
- Projets numériques
- Projets de recherche

AUTRES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Ne sont pas éligibles les projets en cours ou achevés, les projets s'adressant exclusivement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans (voir OFAJ), ou les projets tri-nationaux

DURÉE DE PROJET

Début et fin du projet dans la même année civile



LOCALISATION DES ACTIONS

France ou Allemagne

Jusqu'à 80 % du budget total

De 1 à 50 000 € selon le type d'action

DÉPÔT DU DOSSIER

Dépôts en ligne tout au long de l'année, au moins 6 semaines avant le début du projet.



CONTACT

https://www.fondscitoyen.eu/referents-regionaux

info@fondscitoyen.eu

OFFICE FRANCO-ALLEMAND DE LA JEUNESSE (OFAJ)

OFAJ
DFJW

PARTENARIAT

Au minimum un partenaire français et un partenaire allemand
Éventuellement un pays tiers

OBJECTIFS

Rapprocher les jeunes de France et d'Allemagne via : l'intensification de la coopération franco-allemande ; la promotion de l'apprentissage interculturel ; la transmission des compétences clés pour l'Europe ; l'éveil de l'intérêt pour la langue du partenaire ; le renforcement de la participation des jeunes ; la facilitation de l'accès de tous les jeunes aux programmes de mobilité ; d'associer d'autres pays aux expériences acquises dans le cadre des échanges franco-allemands de jeunes et du travail de mémoire et d'éducation à la paix

BÉNÉFICIAIRE

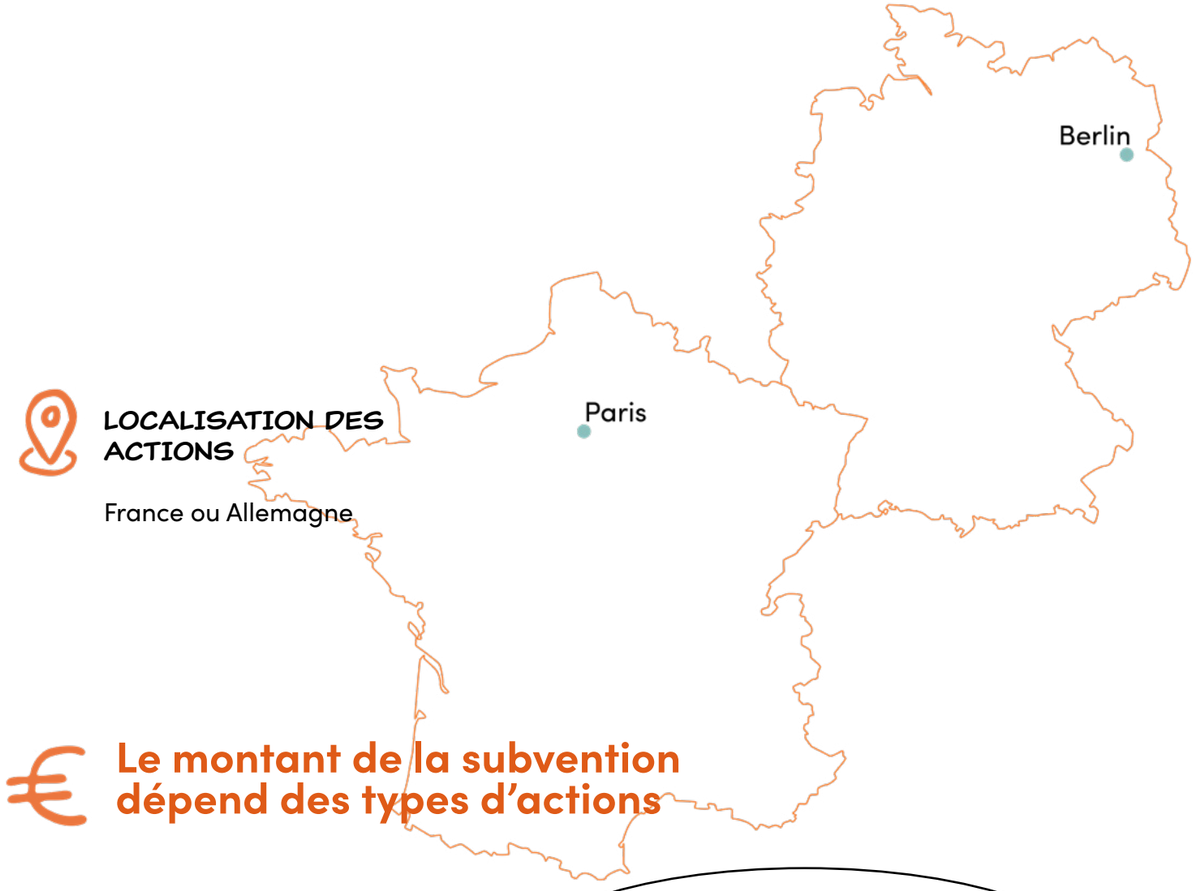
- Adolescent·es et enfants
- Jeunes adultes
- Établissements scolaires, universitaires et d'enseignement professionnel (formation formelle)
- Associations, fédérations (formation non formelle) et institutions
- Animateurs·ices

ACTIONS

- Échanges scolaires et universitaires
- Jumelages et partenariats régionaux
- Rencontres sportives et culturelles autour du théâtre, de la musique ou de la protection de l'environnement
- Cours de langue
- Stages et échanges professionnels
- Bourses pour séminaires professionnels et travaux de recherche

DURÉE DE PROJET

- Diffère selon les actions
- Dans la grande majorité de 4 à 21 jours



LOCALISATION DES ACTIONS

France ou Allemagne

Le montant de la subvention dépend des types d'actions

Des formations, des rencontres de jeunes, des échanges entre associations avec plus de 3 pays européens ?

Tournez-vous vers le programme ERASMUS+ !

https://info.erasmusplus.fr/



DÉPÔT DU DOSSIER

- Les porteurs·ses de projet affiliés à une centrale OFAJ déposent leur demande auprès de celle-ci (Rectorats, fédérations nationales d'Éducation Populaire, etc.)
- Tous les autres porteurs·ses de projet adressent leur demande au Centre de Services Partagés (CSP) de l'OFAJ : csp@ofaj.org

CONTACT

https://www.ofaj.org/

+33 (0)1 40 78 18 18 | +49 (0)30 288 757-0

MAISON DE LA GRANDE RÉGION

Située à Esch-sur-Alzette et mise à disposition par le Luxembourg, la Maison de la Grande Région réunit sous un même toit plusieurs structures engagées dans le développement de la coopération transfrontalière.

Véritable lieu de rencontres, d'échanges et de travail en réseau, elle favorise la coopération entre les acteurs·ices de la Grande Région et contribue à rendre plus visibles les projets qui rapprochent les citoyens au-delà des frontières.

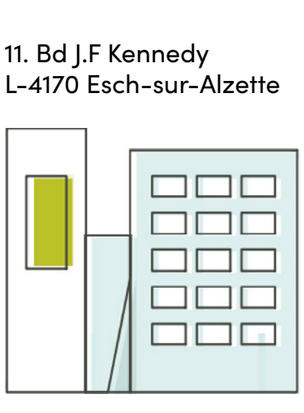
Cette brochure s'inscrit dans cette volonté de rendre les dispositifs de soutien plus visibles et plus accessibles à tous.

La Maison de la Grande Région est présente également lors de manifestations publiques telles que la Journée de l'Europe et la journée de la coopération.

Venez-nous rencontrer à Esch-sur-Alzette ou ailleurs !

Plus d'info :

11. Bd J.F Kennedy
L-4170 Esch-sur-Alzette



CARTE DE LA GRANDE RÉGION



Date de publication : 17/11/2026

Les photos, les textes, la mise en page, et les traductions ont été réalisés par les structures de la Maison de la Grande Région.